



Accord sur la Conservation
des Albatros et des Pétrels

À l'attention de : Membres du Comité consultatif
Points de contact nationaux
Participant-e-s à la réunion

Circulaire 3 de la réunion du CC 13 – Informations sur les visas à l'attention des délégués

Veuillez trouver ci-joint des informations préparées par le Point de contact national de l'ACAP au Royaume-Uni au sujet des formalités en matière de visas, à destination des délégué-e-s participant à la réunion CC13 à Edimbourg.

Dr Christine Bogle
Secrétaire exécutive
Secrétariat de l'ACAP

Dr Mike Double
Président
Comité consultatif de l'ACAP

15 mars 2023

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LES VISAS

Visa : formalités nécessaires pour l'entrée au Royaume-Uni

Des informations sur les conditions d'obtention d'un visa d'entrée au Royaume-Uni, ainsi qu'une liste d'instructions complète sur les démarches à accomplir par les délégué-e-s avant, pendant et après la demande de visa sont disponibles sur le site internet du gouvernement britannique, à l'adresse suivante :

www.gov.uk/browse/visas-immigration/what-you-need-to-do

En fonction de leur nationalité, les délégué-e-s se trouveront dans l'une de ces deux situations :

- il leur faudra obtenir un visa de visiteur standard avant de se rendre au Royaume-Uni ; ou
- ils-elles pourront se rendre au Royaume-Uni en tant que visiteur standard pour une durée maximale de 6 mois, sans visa.

Les délégué-e-s peuvent vérifier ici si un visa leur est nécessaire :

[Check if you need a UK visa - GOV.UK \(www.gov.uk\)](http://www.gov.uk/check-uk-visa)

[Immigration Rules - Immigration Rules Appendix Visitor: Visa national list - Guidance - GOV.UK \(www.gov.uk\)](http://www.gov.uk/guidance/immigration-rules-immigration-rules-appendix-visitor-visa-national-list)

Parties à l'ACAP

La majorité des délégué-e-s des parties à l'ACAP qui prévoient d'assister aux réunions de l'ACAP en mai devraient pouvoir entrer au Royaume-Uni sans visa en tant que visiteurs standards. Ce statut permet aux visiteurs d'effectuer certaines activités professionnelles ou académiques, par exemple assister à une conférence ou à une réunion telle que les réunions de l'ACAP.

Vous trouverez davantage d'informations sur les conditions d'entrée au Royaume-Uni en tant que visiteur standard à l'adresse suivante :

[Visit the UK as a Standard Visitor: Overview - GOV.UK \(www.gov.uk\)](http://www.gov.uk/visit-uk-standard-visitor-overview)

Les Parties suivantes sont susceptibles d'avoir besoin d'un **visa de visiteur standard** pour entrer au Royaume-Uni afin d'assister aux réunions de l'ACAP au mois de mai :

- Équateur
- Afrique du Sud

Demande de visa de visiteur standard

Les délégué-e-s ayant besoin d'un visa de visiteur standard pour entrer au Royaume-Uni peuvent obtenir des informations concernant les demandes de visa sur le site internet du gouvernement britannique, à l'adresse suivante :

[Visit the UK as a Standard Visitor: Apply for a Standard Visitor visa - GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/visit-the-uk-as-a-standard-visitor)

Un visa de visiteur standard coûte 100 £ pour une durée maximale de 6 mois et doit faire l'objet d'une demande en ligne avant le voyage au Royaume-Uni. Le délai de traitement des demandes de visa est variable mais peut prendre quelques semaines. Les participant-e-s provenant de pays nécessitant un visa sont donc **vivement encouragé-e-s à s'inscrire dès que possible aux réunions en mai de l'ACAP auprès du Secrétariat.**

En accompagnement à leur demande, le gouvernement britannique enverra une lettre d'invitation (par courrier électronique) aux délégué-e-s inscrit-e-s ayant besoin d'un visa pour entrer au Royaume-Uni. Afin de délivrer cette lettre d'invitation, le gouvernement britannique aura besoin des informations suivantes :

- nom complet – tel qu'il figure dans le passeport ;
- adresse courriel ;
- date de naissance ;
- nationalité ;
- numéro de passeport ;
- dates d'arrivée et de départ du Royaume-Uni.

Veillez fournir les informations ci-dessus au Point de contact national de l'ACAP au Royaume-Uni, à l'adresse suivante : elizabeth.biott@defra.gov.uk, au moment de votre inscription auprès du secrétariat de l'ACAP pour participer aux réunions de mai. Le gouvernement britannique enverra alors la lettre d'invitation.

Les délégué-e-s devront fournir toutes les informations nécessaires à leur demande de visa afin de respecter les règles d'immigration en vigueur au Royaume-Uni. Pour toutes les informations concernant les documents à fournir dans le cadre d'une demande de visa, rendez-vous à l'adresse suivante :

[Visiting the UK: guide to supporting documents - GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/visiting-the-uk)

A la fin de la procédure de demande en ligne, les délégué-e-s seront invité-e-s à prendre un rendez-vous biométrique dans un centre de demande de visa et à payer les frais de dossier. Les coordonnées du centre de demande de visa le plus proche sont disponibles à l'adresse suivante : www.gov.uk/find-a-visa-application-centre.

Les délégué-e-s devront se rendre en personne au centre de demande de visa de leur choix, muni-e-s de leur passeport, du formulaire de demande imprimé et de tout autre document justificatif (notamment la lettre d'invitation). Ils-elles devront également fournir des données biométriques (photographie numérique et empreintes digitales).

Pour toute question relative aux exigences en matière de visa au Royaume-Uni, les délégué-e-s de l'ACAP sont invité-e-s à s'adresser au Point de contact national de l'ACAP au Royaume-Uni, à l'adresse suivante : elizabeth.biott@defra.gov.uk.